
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 septembre 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1407

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 septembre 2023, en y retirant les points 40.003 et 40.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1408

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1409

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1410

Attendu le non-respect des clauses de performance (C.00) et de conformité (D.00) de Les Munitions MMP inc.;

Attendu les communications des manquements et du délai imparti au fournisseur pour s'amender;

Attendu les préavis transmis au fournisseur le 22 mars 2023, le 11 mai 2023 et le 27 juillet 2023;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément à la clause 13 du contrat en objet, la recommandation de résiliation du contrat accordé à Les Munitions MMP inc. par la résolution CG22 0550 pour la fourniture de munitions de pratique 9mm pour le Service de police de la Ville de Montréal d'une période de 24 mois, pour les motifs énoncés au présent dossier décisionnel;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Les Munitions MMP inc. à la suite de la résiliation du contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237026002

CE23 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de service de gré à gré à Sports Montréal inc. pour la gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2024 à 2026, pour un montant de 969 000 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au contrat;
- 2- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. pour la gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2024 à 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1233769001

CE23 1412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, du contrat d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire à la compagnie Remorquage Météor inc. (CG21 0620).

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239741001

CE23 1413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois, par laquelle Toxyscan Technologie inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de gestion des fiches de données de sécurité FDS (SIMDUT 2015), pour une somme maximale de 114 159,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19787;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 123,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239841004

CE23 1414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, et d'autoriser une dépense additionnelle de 34 584,49 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Converjint Technologies inc. (CG20 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 704,69 \$ à 173 289,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1230206004

CE23 1415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 198 492,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1230206005

CE23 1416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 356 109,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1230206006

CE23 1417

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder trois contrats de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux entreprises suivantes :

Numéro de Lot	Description	Entreprise	Montant soumission taxes incluses
1	Location d'un bélier mécanique avec opérateur	Dragon Construction Itée	409 770,90 \$
2	Location d'une pelle ou excavatrice avec opérateur	Dragon Construction Itée	464 387,47 \$
4	Location d'un rouleau compacteur avec opérateur	Construction Camara (6742114 Canada inc.)	48 145,78 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Dragon Construction Itée et de Construction Camara (6742114 Canada inc.);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder deux contrats de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, à l'entreprises suivante :

Numéro de Lot	Description	Entreprise	Montant soumission taxes incluses
3	Location de tombereaux rigides avec opérateur	Dragon Construction Itée	718 961,67 \$
5	Location d'un camion-citerne avec opérateur	Dragon Construction Itée	545 257,44 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Dragon Construction Itée;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1233772001

CE23 1418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, ainsi qu'un nouveau cabinet de contrôle AC460 pour la somme maximale de 3 967 134,30 \$, taxes incluses, conformément aux soumissions LBC-230117, MLB-220304 et MLB-230720;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1236514001

CE23 1419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Deloupe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de fardier à essieux coulissants et col de cygne détachable d'une capacité de 34 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 049,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20035;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 857,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Deloupe inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237428005

CE23 1420

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19976;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage Itée	Lot #1 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 2 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 3 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 4 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 5 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 6 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 7 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 8 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 9 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 10 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 11 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 12 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 13 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 14 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20\$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 476 674,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d' Accessoires Outillage Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237428004

CE23 1421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 286 937,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à IBM Canada Ltée, en vertu de la résolution CG21 0118, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM z/OS, majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 794 644,10 \$ à 2 081 581,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des Technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1235942008

CE23 1422

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Excavation E.S.M. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décontamination du ruisseau Meadowbrook et canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, phase 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 169 353,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23016-186188-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 116 935,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1234723001

CE23 1423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement d'un sentier aux abords d'un viaduc au parc-nature Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 579 244,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6106;

- 2- d'autoriser une dépense de 115 848,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ventec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1236496002

CE23 1424

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 900 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du futur site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1, dans le cadre du contrat accordé à Construction CPB inc. (CG22 0644), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 697 830,70 \$ à 16 597 830,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1238141002

CE23 1425

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Reftech international inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 1 et n° 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 183,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23017-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 436,79\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239888004

CE23 1426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder le contrat à l'entreprise Construction Pétro Hitech, division de E.R.C.D. Industries inc., seul soumissionnaire, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, pour la mise en conformité des réservoirs journaliers des génératrices d'urgences de la centrale d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 248 432,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23013-176952-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 686,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1239979002

CE23 1427

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 9392-5790 Québec inc. / Construction Somos, le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'une salle de repos (Cafétéria) des employés à la station de pompage Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 893,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10420;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 084,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 347,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1234268001

CE23 1428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2025, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis aux fins de la signification des diverses procédures et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé avec les firmes d'huissiers « Charrons Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. », « Valade & Associés huissiers de justice inc. » et « Paquette & Associés, huissiers de justice » (CG21 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, à 5 755 232,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237472002

CE23 1429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, au seul soumissionnaire Yves R. Hamel et Associés inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la coordination de projet et l'assistance technique en télécommunication, systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX – Lot Notre-Dame, au prix de sa soumission négociée, soit pour une somme maximale de 433 432,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19884;
- 2- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 247 056,80 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 058,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de la firme Yves R. Hamel et Associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237231063

CE23 1430

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour le contrôle des matériaux et essais de laboratoire, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 455 301 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1779;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1235380003

CE23 1431

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre (lot 5), avec la firme ci-après désignée, ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 452 343,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19865, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
GBI Experts- Conseils inc.	452 343,84 \$	5

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de GBI Experts-Conseils inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) à prolonger l'entente pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si l'enveloppe budgétaire n'a pas été épuisée;
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3 et 6), avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19865, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
FNX-INNOV inc.	1 338 711,41 \$	1
Groupe ABS inc.	1 558 026,23 \$	2
SNC-Lavalin inc.	1 628 770,34 \$	3
GHD Consultants Ltée	497 692,28 \$	6

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc., SNC-Lavalin inc. et GHD Consultants Ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1237231055

CE23 1432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une modification au montant prévu dans l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), pour le contrat ayant été accordé par cette dernière à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, majorant le montant total de l'Entente de 848 425,88 \$, taxes incluse, à 883 961,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 41 786,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1237211009

CE23 1433

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'ajout et la prise en charge de deux immeubles résidentiels localisés au 2661, rue Centre et au 1451-1455, rue Sicard à la convention de gestion conclue entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal afin que cette dernière les prennent en charge conformément aux modalités de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1238399002

CE23 1434

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente, par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc. pour fins de piste cyclable deux terrains vacants, connus et désignés comme étant les lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, ayant une superficie totale de 8 115,9 mètres carrés pour le prix de 150 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de verser au domaine public les lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1239245006

CE23 1435

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Barreau de Montréal pour la prochaine édition du World City Bar Leaders (WCBL) qui se tiendra en présentiel du 15 au 18 octobre 2023 à Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1233302002

CE23 1436

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Regroupement LGBT en Technologies (Queer Tech) pour La grande Conférence QT 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1238298003

CE23 1437

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 287 375 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2023, 2024, et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1237797003

CE23 1438

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à Fondation JIA pour le volet culturel du projet pilote de la maison du Quartier chinois dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1237233003

CE23 1439

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour l'élaboration de son nouveau plan d'action, pour la période 2023-2024, conformément à l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1239666001

CE23 1440

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ à Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal et à Moisson Montréal, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Moisson Montréal	Paniers de Noël	100 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Magasin Partage de Noël	100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1239125001

CE23 1441

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 677 \$ au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants pour le projet « Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleuses et travailleurs arabophones et d'origine sud-asiatique », pour l'année 2023, dans le cadre de l'entente Ville-MTESS 2018-2024;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1235970001

CE23 1442

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la prolongation des projets « Brigade citoyenne en salubrité » et « Renforcement de la participation citoyenne des locataires » jusqu'au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1233220005

CE23 1443

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de 9262-1192 Québec inc., à des fins de logement social, un immeuble situé au 2023-2025, rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 381 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 211,1 mètres carrés, au prix de 590 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9262-1192 Québec inc. ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser une dépense pour la détention de l'immeuble de 7 950 \$, net de taxes pour l'année 2023 et de 4 450 \$, net de taxes pour chacune des années subséquentes et ce, jusqu'à la revente de l'immeuble;

7- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1239652009

CE23 1444

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le Service des infrastructures du réseau routier à présenter une demande d'évaluation d'admissibilité ou de demande d'aide financière relatives à la réalisation du diagnostic initial de six ouvrages de protection contre les inondations dans le cadre du Programme Info-digues du gouvernement du Québec;
- 2- d'autoriser le chef de la Division gestion stratégique des actifs à signer tous les documents administratifs relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1235226001

CE23 1445

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter la fermeture définitive du chemin des Iroquois entre le chemin du Canal et le fleuve Saint-Laurent dans le cadre du projet de transformation de l'ancien Port de plaisance de Lachine et d'agrandissement du parc René-Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1237015001

CE23 1446

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 5- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- 6- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- 7- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1239569003

CE23 1447

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239569002

CE23 1448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la dissolution du Bureau du taxi de Montréal en prévision de la fin de sa mission prévue au plus tard le 31 décembre 2023;
- 2- d'approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant à titre de liquidateur des actifs de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1238480002

CE23 1449

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 6 septembre au 5 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1237883017

CE23 1450

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 615,89 \$, relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif, responsable de la diversité, de l'inclusion sociale, de l'itinérance, de l'accessibilité universelle, de la condition féminine, de la jeunesse et des personnes âgées, afin de participer à la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance (CAEH23) qui se tiendra à Halifax, du 7 au 10 novembre 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1239687005

CE23 1451

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 179,87 \$, relative au déplacement de Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, à Chibougamau, les 21 et 22 septembre 2023, afin de participer aux réunions du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239608003

CE23 1452

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 376,80 \$, relative au déplacement de M. Alain Vaillancourt, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique, afin de participer à la Cérémonie commémorative des pompiers morts en devoir, qui se tiendra du 9 au 10 septembre 2023, à Ottawa (Ontario);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1236847002

CE23 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de Mohamed Noredine Mimoun à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un premier mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 2- d'approuver la nomination de Marie-Ange Mundela à titre de membre du CIM pour un premier mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 3- d'approuver la nomination de Layla Belmahi à titre de membre du CIM pour un second mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 4- d'approuver la nomination de Youssef Benzouine à titre de membre du CIM pour un second mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 5- d'approuver la nomination de Barbara Eyer à titre de membre du CIM pour un second mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 6- d'approuver la désignation de Layla Belmahi à titre de présidente du CIM, pour un second mandat de deux ans, de septembre 2023 à septembre 2025;
- 7- d'approuver la désignation de Youssef Benzouine à titre de vice-président du CIM, pour un second mandat de deux ans, de septembre 2023 à septembre 2025;
- 8- de remercier Carla Rincon et Taïna Mueth pour leur contribution au CIM.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1239404003

CE23 1454

Il est

RÉSOLU :

- 1- de procéder à la désignation de deux officiers de justice à la cour municipale, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01), soit M^e André Gagnon, chef de la section du greffe, et Mme Renata Pienkowska, cheffe de la section du soutien à l'audience;
- 2- d'abroger la nomination précédente.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1232880001

CE23 1455

Vu la résolution CA23 10 216 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 27 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par la Fondation communautaire du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1237606019

CE23 1456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2023 de 100 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Lachine et de 295 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Adopté à l'unanimité.

30.013 1239215001

CE23 1457

Considérant la recommandation du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

Attendu que le départ à la retraite de madame Nancy Shoiry, directrice générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal est prévu pour le 8 septembre 2023;

Attendu que le processus de recrutement pour son remplacement est en cours et devrait être finalisé vers la fin de l'été ou, au plus tard, à l'automne 2023;

Il est

RÉSOLU :

de nommer, par intérim, M. Carl Bond, à titre de directeur général de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à compter du 9 septembre 2023, et ce, jusqu'à la nomination du directeur-riche général-e de la SHDM.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1230845006

CE23 1458

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 12 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier les plages horaires du stationnement sur rue dans cinq secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie, à partir du 15 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1238480003

CE23 1459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Exposé noir (NEQ 1173510497) de 3 h à 8 h, le 23 septembre 2023 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux 7 doigts de la main situé au 2111, boulevard Saint-Laurent;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 20 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Village entre 3 h et 6 h, le 8 octobre 2023 dans le cadre de l'événement « Village de nuit » :

Nom du bar	Adresse	NEQ	No de Permis RACJ
La Piazzetta	1101 Ste-Catherine Est	1145059839	100036830-1
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	100012765-1
Le Bar S.T.O.C.K.	1171 Ste-Catherine Est	1160816048	100152835-1
Bar Discothèque Unity III	1171 Ste-Catherine Est	1167795195	100152827-1
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	100019695-1
Café Di Bernardo	1219 Ste-Catherine Est	1177843142	En traitement, participation conditionnelle à l'obtention de son permis
Bar Renard et Motel Motel	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	100186395-1
Notre-Boeuf-de- Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	100180174-5
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333 Ste-Catherine Est	1177005817	100110379-2
Chilanga Taqueria	1371 Ste-Catherine Est	1177530533	10180612-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470 Ste-Catherine Est	1161097812	9908963
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477 Ste-Catherine Est	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	100066894-1
Bar Rocky	1673 Ste-Catherine Est	1160529237	100085340-1
Cabaret Exposé	1681 Ste-Catherine Est	1174693524	10047365-2
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	100077834-2

Resto du Village	1310 Wolfe	1174551094	10043638-1
Bar Le Normandie	1295 Atateken	1172490089	100066449-1

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238994006

CE23 1460

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238383010

CE23 1461

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1237736001

CE23 1462

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 128 008 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1239966003

CE23 1463

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 158 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1230298003

CE23 1464

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération quant à la gestion et la réalisation des travaux de réfection de la maison Émeril-Pépin, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux;
- 2- d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) à l'effet de prendre en charge la réhabilitation de la maison Émeril-Pépin; cette acceptation du conseil de la ville est conditionnelle à la prise d'effet des résolutions adoptées respectivement par le conseil d'agglomération et le conseil de la ville conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1238168004

CE23 1465

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du ruisseau-De Montigny », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

2- de recommander au conseil d'agglomération :

de déléguer au conseil de la ville, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de réfection de la maison Émeril-Pépin, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux. Cette délégation prend effet dès l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du ruisseau-De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1238168006

CE23 1466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le versement des lots 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public comme parc de compétence corporative à la suite de la fermeture du chemin des Iroquois et au retrait des lots du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, dans le cadre du projet de transformation de l'ancien Port de plaisance de Lachine et d'agrandissement du parc René-Lévesque, et ce, afin que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports puisse procéder aux travaux de fermeture du chemin en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1238169002

CE23 1467

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 27 mars 2023 jusqu'au 26 mars 2026, concernant le programme d'échange d'un maximum de deux ressources de la police des Groupes tactiques d'intervention entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au sein de chaque organisation, pendant une période maximale de six mois;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1235326002

CE23 1468

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis intitulé « Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal » et les 13 recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239404004

CE23 1469

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville au 31 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1230105001

Levée de la séance à 10 h 30.

70.001

Les résolutions CE23 1407 à CE23 1469 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore,
Greffier de la Ville